Formation pour adultes



CFPPA de Romans 1414 chemin de Rosey Ouest BP 224

26105 Romans-sur-Isère Cedex

Tél. 04.75.71.25.10 Fax. 04.75.71.59.13 cfppa.romans@educagri.fr



Responsable d'Atelier en Horticulture bio

Spécialiste de la multiplication et conservation de la biodiversité



Pôle d'Enseignement Public du Végétal, du Paysage et de l'Environnement de la Drôme



Cette formation est dispensée avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Les stagiaires participent activement à la vie de l'exploitation de l'établissement, construisent leur propre parcours de formation selon leurs besoins et centres d'intérêt et ont à leur disposition un centre de ressources pour progresser à leur rythme et selon leurs capacités.

MÉTIERS VISÉS

Salarié hautement qualifié / chef de culture en productions horticoles

Dans tous les domaines de l'horticulture (pépinière pleine terre et hors sol, et pour tous types de végétaux : annuelles et bisannuelles, vivaces, arbustes et arbres), Dans le cadre de son activité : il gère une équipe, organise le travail, met en œuvre et assure la conduite technico-économique d'un atelier de production et réalise l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures.

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pot (plantes à massif, vivaces), de jeunes plants (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, légumes) ou d'arbres et arbustes de pépinière en vue de leur commercialisation.

Le chef de culture travaille dans une exploitation Horticole ou au sein d'une collectivité territoriale.

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

BP Responsable d'Atelier en Productions Horticoles (RAPH).

Qualification de niveau IV.

Le BP RAPH est constitué de 12 blocs de compétences dont 10 nationaux et 2 à l'initiative du centre de formation.

L'obtention d'un bloc de compétences donne lieu à la délivrance d'une attestation valable à vie.

Une acquisition du diplôme est donc possible en capitalisant progressivement les blocs de compétences.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de 18 ans minimum et justifier d'un an d'expérience professionnelle (hors agriculture) à la date de délivrance du diplôme.

Les candidats doivent également :

- justifier d'un diplôme ou titre de niveau V ou supérieur
- ou avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles
- ou une scolarité complète de classe de seconde
- ou un an d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur professionnel du diplôme.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Info collective et tests de positionnement au CFPPA (consultation des dates et horaires sur site Internet)
- Entretien individuel

DURÉE

La durée du parcours complet de formation est de 840h en centre de formation et de 360h en entreprise. Possibilité de parcours personnalisé selon tests de positionnement / en fonction des expériences antérieures et du projet professionnel.

FINANCEMENT

Financement possible selon votre situation – nous contacter

CONTENU PÉDAGOGIOUE

- Connaissances et techniques du traitement de l'information
- Enjeux sociétaux et environnementaux de la production horticole
- · Projet professionnel dans l'horticulture
- Fonctionnement d'une entreprise horticole
- · Communiquer dans une situation professionnelle
- · Conduite d'un atelier de production horticole
- · Organisation du travail d'une équipe
- Suivi technico-économique d'un atelier de production
- Agroéquipement
- · Deux unités opérationnelles supplémentaires

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une partie des cours en centre de formation se déroule sous forme d'atelier permanent.

De nombreux travaux pratiques réalisés sur place se font sur notre pépinière de PPAM bio, ainsi que sur le développement de nos collections de plantes, notamment des espèces et variétés locales.







